



Next-up Organisation

**Lettre Ouverte** (S/Password) à

Monsieur Dominique LACROIX

Préfet de l'Ardèche

BP 721, rue Pierre Filliat

07007 PRIVAS

Copies : Pierre-André Durand, Préfet de la Drome, CG Ardèche et Drôme, Robert Cotta, Maire de Cruas, Hélène Kirn, Maire de Meysse, Henri Fauqué, Maire de Saulce-sur-Rhône, Jean-Luc Vincent, Maire d'Ancone et CG, etc ... DCRI Drôme, Médias, ...

Objet : Prélèvements sédiments en aval de l'INB Cruas-Meysse.

Valence le 24 juillet 2012

Monsieur le Préfet de l'Ardèche,

Divers événements consécutifs viennent de se produire à l'INB de Cruas-Meysse (CNPE EDF), notamment sur les circuits primaires des réacteurs n°3 et n°4.

- L'ASN lors de son inspection du 9 juillet 2012, concernant le réacteur n°3 note, sic : « ... débit de fuite primaire non quantifié supérieure à 2300 l/h ». L'ASN demande le 18 juillet 2012 au directeur de la CNPE EDF de Cruas-Meysse-Meysse, sic : « ... de me faire connaître la raison pour laquelle aucune fiche forum CIA (Conduite Incidentelle et Accidentelle) n'a été établie à la suite de l'événement survenu ... ».

- Plus récemment, le 3 juin 2012, un avis d'incident de l'ASN classé niveau INES 1 dû à une double erreur de maintenance a eu lieu au réacteur n°4, sic : « ... une erreur d'intervention, ... conjuguée à une (deuxième) erreur de mise en configuration, ... à générer une fuite d'environ 150 m<sup>3</sup> d'eau du circuit primaire (effluents chimiques et radioactifs) dans [l'enceinte confinée du bâtiment du réacteur](#) ».

[La réalité enceinte (unique) de confinement de la CN de Cruas-Meysse : [Fissures-Fentes-Perte étanchéité](#)]

[La réalité inétanchéité enceinte confinement de la CN de Cruas-Meysse : [ASN Avis Incident 6 juin 2012](#)]

Ces incidents ou accidents chroniques sur les circuits primaires de réacteurs nucléaires interpellent les citoyens notamment par leur gravité, mais aussi par le doute de la probité d'EDF concernant la transparence des procédures d'alertes pour le grand public et le respect du formalisme administratif à ce qui peut légitimement s'assimiler à de la rétention d'information.

De tels rejets d'effluents chimiques et radioactifs même traités aux normes (mise en place d'une bâche de stockage de 500 m<sup>3</sup>) ne peuvent pas être anodins (effets cumulatifs) et ne peuvent pas ne pas avoir d'impact sur l'environnement, voire la santé, ceci quelque en soit la dose et la dilution dans le Rhône (notamment en rapport des basses eaux de l'été 2011).

Next-up qui est une ONG française spécialisée dans les champs électromagnétiques artificiels Rayonnements Non Ionisants (RNI) et Ionisants (RI) est en cours de mise en conformité par rapport au Décret n°2011-882 du 12 juillet 2011, ainsi que son "Arrêté fixant les modalités d'application au niveau national de la condition prévue au 1° de l'article R.141-21 du Code de l'Environnement", peut à ce titre être officiellement représentative et avoir un intérêt à agir reconnu qui lui permet d'ester en justice.

Pour mémoire, lors de la réunion de la CLI du 18 juillet 2011 à Privas de nombreux élus de l'Ardèche et de la Drôme ont pris conscience de la réalité de la problématique des effets cumulatifs de doses non seulement des rejets des effluents c & r de l'INB de Cruas-Meysse, mais surtout de la globalité des autorisations de rejets des INB dans une même entité à débit  $\Delta t$ , à savoir le Rhône.

[\[Extraits explicites Compte Rendu Réunion Privas CLI Cruas-Meysse\]](#)

Au vu de ces évènements et malgré les balises d'alertes et de contrôles installées in situ l'organisation pense qu'il est nécessaire pour la salubrité publique de procéder périodiquement à des campagnes de contrôles indépendants (commanditaires) de sédiments dans le Rhône au plus près de la CNPE de Cruas-Meysses, ceci dans le respect des lois concernant l'intégrité des installations de l'INB et de la réglementation fluviale.

A cette fin et pour votre information, ceci malgré l'ancienneté des événements précités, je porte à votre connaissance qu'un premier prélèvement d'échantillons de sédiments va être réalisé dans le Rhône en aval de la CNPE de Cruas-Meysses, ainsi que sur la berge rive droite, ceci dans les jours à venir.

Des contrôles seront immédiatement réalisés sur bateau et in situ sur berge lors des prélèvements par contaminamètre étalonné et s'il advenait qu'ils soient positifs, par mesures conservatoires les échantillons seront transmis à un laboratoire spécialisé pour analyses, dosimétrie et identifications des radionucléides.

Nous souhaitons que ces prélèvements, dont le premier sera médiatisé (TV, ...) se réalisent dans des conditions qui ne donnent pas lieu à incident notamment en ce qui concerne les intervenants de la sécurité extérieure à la CNPE de Cruas-Meysses. A cette fin, je pense qu'il serait judicieux que vous soyez averti de la date et de l'heure des prélèvements de sédiments afin de prendre les dispositions qui s'imposent, **c'est dans cet esprit que je vous demande de bien vouloir me transmettre les coordonnées d'un contact.**

Va s'associer à ces campagnes le Collectif Anti-Nucléaire du Vaucluse (CAN 84) agissant au nom des populations et territoires impactés situés en aval de l'INB de Cruas-Meysses le long de la vallée du Rhône et de la Durance.

Vous souhaitant bonne compréhension de la présente,  
Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de mes respectueuses salutations.

Serge Sargentini  
Président du Conseil d'Administration